

Elections régionales des 14 et 21 mars 2010

Quelques repères ...

Le conseil régional intervient dans la gestion et le financement des lycées, des TER ou encore dans l'apprentissage et la formation professionnelle, ...

Il existe **26 régions en France qui définissent les circonscriptions** dans lesquelles nous votons.

La région Rhône Alpes regroupe plus de **6 millions d'habitants** répartis dans **8 départements**, de la Loire à la Savoie d'est en ouest et de la Drôme à la Haute-Savoie du sud au nord, avec un **budget annuel de 2,2 milliards d'euros**.

Le scrutin est à 2 tours, mixte.

En partie majoritaire avec 25 % des sièges attribués à la liste arrivée en tête et en partie proportionnel les autres sièges étant répartis entre les formations qui auront recueilli 5 % des voix exprimées au 2^{ème} tour.

Au second tour, seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés pourront se présenter. Cependant les listes qui auront obtenu 5 % des voix au premier tour pourront fusionner avec des listes à plus de 10 %.

Enfin les listes doivent respecter **une parité** et alterner une candidate femme avec un candidat homme.

Les conseillers régionaux seront élus pour **une durée de mandat de 4 ans**.
Les conseillers généraux qui seront élus en 2011 auront un mandat de 3 ans.

En 2014, nos conseillers généraux et régionaux seront alors remplacés par le conseiller territorial ...